



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256300781-20250312-202508-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2025

Publication : 13/03/2025

Rapport d'Orientation

Budgétaire 2025

Siège Social
Mairie d'Ennezat

Bureaux Administratifs
Centre d'Exploitation
108 rue des Fours à Chaux
63350 Joze

☎ : 04 73 70 74 30
✉ : administratif@siaep-
plainederiom.fr

Siret : 200 074 011 00020

Le budget 2025 sera soumis à votre approbation le mercredi 2 avril prochain.

Pour cela, le syndicat doit, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.5211-36 CGCT), organiser un débat préalable d'orientations budgétaires (DOB), dans les deux mois précédant le vote du budget. Certaines dispositions de la loi NOTRE sont venues préciser le contenu de ce débat. En effet, celui-ci doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité, les engagements pluriannuels, la gestion de la dette et l'évolution des effectifs (exécution budgétaire).

La présente note doit permettre au comité syndical de discuter des orientations budgétaires, qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif, voire au-delà, si certains programmes lourds sont à engager. C'est aussi l'occasion d'informer les délégués sur l'évolution financière du syndicat.

Le DOB permet de préparer le budget pour l'année à venir sur les bases du contexte socio-économique et de la situation financière du syndicat et ses évolutions structurelles et territoriales. Le DOB 2025 s'inscrit dans un effort constant de gestion des deniers publics. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Le vote du budget aura lieu lors d'un prochain comité syndical.

Le contexte

Le syndicat est composé de 27 communes de l'arrondissement de Riom, et qui sont membres de 4 intercommunalités :

- Communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans (14 communes)
- Communauté de communes Plaine Limagne (7 communes)
- Communauté de communes Combraille Sioule et Morge (5 communes)
- Clermont Auvergne Métropole (1 commune)

Les 4 intercommunalités disposent de la compétence « eau ».

En vue d'une mise en conformité avec la loi NOTRe, un arrêté préfectoral du 03/02/2020 transforme le syndicat en syndicat mixte fermé. Les nouveaux statuts ont été adoptés lors du comité du 02/04/2019.

Un premier contrat d'affermage a été signé le 04/12/2015 jusqu'au 31/12/2015 avec SEMERAP. Puis, un deuxième contrat du 01/01/2016 engage les parties jusqu'en 2035, suite à l'avenant n° 2 signé en avril 2017.

Le syndicat en chiffres

Territoire du SIAEP de la Plaine de Riom : 27 communes.

Population totale : 30 678 habitants

15 860 abonnés eau potable

Volumes 2023 mis en distribution depuis les puits Confluence Dore Allier pour le syndicat :

398 150 m³,

Importation 2023 depuis le Goulet de Volvic : 1 565 437 m³.

Il a été facturé 1 425 769 m³ d'eau aux abonnés en 2023.

Rendement du réseau = 81.1 %.

Les moyens en personnel

Au 1^{er} janvier 2025, l'effectif du syndicat est composé de 2 agents :

- Une responsable administrative (Titulaire de la fonction publique territoriale - Rédacteur principal de 1^{ère} classe - Catégorie B - Poste à temps complet pourvu depuis le 15/02/2023),
- Un chargé de mission technique (Contrat à durée déterminée - Ingénieur - Catégorie A - Poste à temps non complet : 65 heures mensuelles).

Répartition hommes / femmes

	Filière administrative	Filière technique
Nombre d'homme		1
Nombre de femme	1	

Rémunération

Traitement indiciaire brut	Régime indemnitaire	NBI	Heures supplémentaires
46 051.46 €	23 823.04 €	1 772.16 €	0.00 €

Indemnités des élus : 17 673.60 €

Le recrutement d'un nouveau responsable technique à temps plein est en cours. Le poste est à pouvoir pour le 1^{er} juillet 2025.

Les finances

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	Recettes
Charges à caractère général Charges de personnel Charges de gestion courante Intérêts de la dette Dotations aux amortissements	Redevances (Reversements SEMERAP, vente d'eau en gros) Revenus des immeubles (Loyer locaux de Joze) Recettes exceptionnelles Reprise des subventions
Epargne brute	
INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes
Capital de la dette	Epargne brute (autofinancement)
Études Travaux de renouvellement du réseau Travaux de réhabilitation, réaménagement des ouvrages Acquisitions (terrains, matériels, logiciels, ...) Reprises des subventions	Subventions d'investissement Récupération du FCTVA Amortissements des immobilisations
	Emprunt

1 - La section de fonctionnement

A- Les dépenses

Les dépenses totales de la section de fonctionnement réalisées en 2024 s'élèvent à 927 727.94 €, en 2023, elles étaient de 784 380.19 €, soit une augmentation de 18.28 %.

Les charges à caractère général s'élèvent à 44 859.04 €, soit 4.84 % des dépenses de fonctionnement.

Les charges de personnel, d'un montant de 100 796.73 €, représentent 10.86 % des dépenses.

Les dotations aux amortissements s'élèvent à 442 533.81 € (augmentation de 24.09 % par rapport à 2023).

Le chapitre 65 d'un montant total de 233 661.44 €, comprenant entre autres les frais d'hébergement des données et des logiciels (12 610.42 €), les indemnités des élus (18 415.92 €) et le reversement au SMUERR (201 003.01 €).

Les charges financières sont de 105 876.92 € (pour mémoire 2023 = 34 169.87 €). Cette évolution prend en compte les intérêts de préfinancement d'une partie (2 M€) du nouvel emprunt réalisé auprès de la Banque des Territoires).

Pour 2025, les dépenses de fonctionnement vont rester sensiblement les mêmes. Elles devront prendre en compte la rémunération du nouveau responsable technique sur 6 mois.

B- Les recettes

Les recettes de fonctionnement enregistrées en 2024, s'élèvent à 2 417 399.46 €.

Elles comprennent les résultats antérieurs reportés pour 148 501.73 €, les amortissements des subventions (173 632 €), le loyer du bâtiment de Joze à SEMERAP (45 124.61 €) et des produits divers (10 772.11 €).

Cependant, les recettes les plus importantes sont celles issues de la vente d'eau, soit 2 039 369.01 € :

Les ventes d'eau aux abonnés

En 2024, les versements de SEMERAP issus des ventes d'eau se sont élevés à 2 001 549.16 € :

Abonnement =	642 232.64 €
Protection des captages (SMUERR) =	219 645.03 €
Ventes d'eau =	1 139 671.49 €

Ventes d'eau	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nb abonnés	14 671	14 950	15 122	15 305	15 504	15 695	15 860
m3 facturés	1 397 898	1 540 530	1 471 735	1 508 687	1 521 601	1 561 121	1 452 842
montant HT des abonnements	586 840	598 000	604 880	612 200	620 160	627 800	634 400
montant HT des volumes facturés	1 309 159	1 442 737	1 378 309	1 412 916	1 267 144	1 300 055	1 180 826

Les ventes d'eau en gros

- Ventes d'eau à Sioule et Morge

Pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2023, le syndicat a perçu 21 559.08 € HT. Soit l'équivalent de 150 900 m3 à 0.28574 € (0.26 € actualisés), concernant la part investissement partagée avec le syndicat de Basse Limagne.

- Vente d'eau à Riom Limagne et Volcans

En 2024, le syndicat a facturé 31 626 m3 à RLV, soit 16 260.77 € HT. En contrepartie, le syndicat a reversé la redevance prélèvement et la part revenant à SEMERAP pour un montant de 9 039.61 € HT.

Pour 2025, les prévisions des recettes concernant les ventes d'eau aux abonnés sont établies sur la base de 1 400 000 m3 et 15 800 abonnés.

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement peuvent ainsi s'évaluer à :

1 400 000 m3	X 0,86277 €	=	1 207 878 € HT	} 1 842 278 € HT
15 860 abonnés	X 40 €	=	634 400 € HT	

Vente d'eau en gros :

- Syndicat de Sioule et Morge : consommation 2024 = 146 060 m³, soit une recette attendue de 27 119.69 € HT
- Riom Limagne et Volcans : consommation 2024 = 63 931 m³ (pour mémoire 2023 : 31 626 m³).

Une facturation en 2 phases :

- o Du 1^{er} janvier au 31 mars 2024 : facturation à RLV de 8 486 m³, soit une recette attendue de 3 890.65 € HT. En contrepartie, le syndicat reversera la redevance prélèvement et la part revenant à SEMERAP pour un montant de 2 325.95 € HT.
- o Du 1^{er} avril au 31 décembre 2024 : facturation à SEMERAP de la part revenant au syndicat, soit 15 903.58 € HT.

Total Ventes d'eau 2025 = 1 889 192 €

Evolution du résultat de fonctionnement sur les 5 dernières années :

	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes de fonctionnement	2 608 805.81	3 525 885.61	5 291 734.66	2 532 881.92	2 417 399.46
Recettes réelles non reclassées	2 308 805.81	2 906 319.61	2 182 250.30	2 245 076.62	2 095 265.73
Excédent reporté	300 000.00	600 000.00	3 060 008.36	122 282.30	148 501.73
Recettes d'ordre	0.00	19 566.00	49 476.00	165 523.00	173 632.00
Dépenses de fonctionnement	430 412.69	465 877.25	669 452.36	784 380.19	927 727.94
Dépenses réelles non reclassées	371 251.76	400 241.36	480 979.25	427 764.07	485 194.13
Déficit reporté	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Dépenses d'ordre	59 160.93	65 635.89	188 473.11	356 616.12	442 533.81
Résultat de fonctionnement	2 178 393.12	3 060 008.36	4 622 282.30	1 748 501.73	1 489 671.52
<i>dont résultat de fonctionnement de l'année</i>	<i>1 878 393.12</i>	<i>2 460 008.36</i>	<i>1 562 273.94</i>	<i>1 626 219.43</i>	<i>1 341 169.79</i>
<i>dont résultat reporté</i>	<i>300 000.00</i>	<i>600 000.00</i>	<i>3 060 008.36</i>	<i>122 282.30</i>	<i>148 501.73</i>

Plus précisément en termes d'analyse financière des évolutions réelles des résultats :

	2020	2021	2022	2023	2024
Produits de fonctionnement courant	2 308 806	2 906 320	2 182 250	2 245 077	2 095 266
- Charges de fonctionnement courant	333 592	364 786	369 491	377 893	379 317
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	1 975 214	2 541 533	1 812 759	1 867 184	1 715 949
+ solde exceptionnel large	0	0	-78 277	-15 701	0
= Produits exceptionnels larges *	0	0	0	0	0
- Charges exceptionnelles larges *	0	0	78 277	15 701	0
= EPARGNE DE GESTION (EG)	1 975 214	2 541 533	1 734 482	1 851 483	1 715 949
- Intérêts	37 660	35 455	33 211	34 170	105 877
= EPARGNE BRUTE ou CAF BRUTE	1 937 554	2 506 078	1 701 271	1 817 313	1 610 072
- Capital	135 510	137 715	139 959	142 242	144 566
= EPARGNE NETTE ou CAF NETTE	1 802 044	2 368 363	1 561 312	1 675 071	1 465 506

L'épargne brute ou capacité d'autofinancement (CAF) brute correspond à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement. Cet indicateur exprime la capacité du syndicat à financer le remboursement en capital de ses emprunts ainsi que ses investissements, par le surplus de fonctionnement.

L'épargne nette correspond à l'épargne brute déduction faite du remboursement en capital de la dette. Cet indicateur est essentiel, il correspond à l'autofinancement disponible pour le financement des investissements.

C- Le tarif de l'eau

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
PART SYNDICAT						
Part fixe	40.00 €	40.00 €	40.00 €	40.00 €	40.00 €	40.00 €
Part variable	0.93652 €	0.83277 €	0.83277 €	0.81277 €	0.86277 €	0.86277 €
PART SEMERAP						
Part fixe	19.00 €	19.10 €	19.10 €	21.06 €	34.55 €	34.55 €
Part variable	0.72941 €	0.73348 €	0.73348 €	0.80865 €	0.86573 €	0.86573 €
TAXES						
Redevance prélèvement	0.0633 €	0.0633 €	0.0523 €	0.0415 €	0.0487 €	0.0487 €
Pollution domestique	0.2300 €	0.2300 €	0.2300 €	0.2300 €	0.2300 €	
Redevance sur la consommation d'eau						0.3300 €
Redevance pour performance des réseaux						0.0200 €
Protection des captages	0.1598 €	0.1598 €	0.1598 €	0.1598 €	0.1598 €	0.1598 €
Tarif pour 120 m3 HT	313.2836 €	301.4220 €	300.0996 €	308.6800 €	334.5900 €	348.9900 €
Prix au m3 HT	2.6107 €	2.5119 €	2.5008 €	2.5723 €	2.7883 €	2.9083 €
TVA à 5.5 %	0.1436 €	0.1382 €	0.1375 €	0.1414 €	0.1534 €	0.1600 €
Tarif TTC pour 120 m3	330.5142 €	318.0002 €	316.6051 €	325.6480 €	352.9925 €	368.1845 €
Tarif au m3 TTC	2.7543 €	2.6500 €	2.6384 €	2.7137 €	2.9416 €	3.0682 €

2- La section d'investissement

A- L'endettement

Le syndicat a contracté trois emprunts :

- 2015 : Crédit Agricole, capital 1 000 000 € à 2.3 % à annuités constantes soit 62 941.51 € sur 20 ans à échéances annuelles
- 2019 : Crédit Mutuel, capital 1 500 000 € à 1.30 % à annuités constantes, soit 110 228.60 € sur 15 ans, à échéances trimestrielles.

- 2021 : Caisse des Dépôts, capital 4 500 000 €, aqua prêt sur 60 ans, indexé sur le livret A, 0.50 % (basé sur le livret A) à la date d'effet du contrat + 0.60 % (part fixe banque des territoires). Début 2023, le taux était de 3% (basé sur le livret A). Il est passé à 2.4 % le 1^{er} février 2025.
 - o Une première partie de cet emprunt, pour 2 000 000 € a été débloquée le 01/12/2023,
 - o Le solde de 2 500 000 € a été débloqué le 31/12/2024.

L'annuité pour les années à venir s'établit comme suit (avec intérêts) :

Année	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Montant en €	173 170.08	232 521.53	353 871.87	379 174.13	376 949.01	374 723.89	372 498.77

On note que les annuités augmentent à partir de 2024, cela est dû au paiement des intérêts de préfinancement lors du déblocage d'une première partie de l'emprunt (2 000 000 €). La seconde partie (2 500 000 €) a été débloquée au 31/12/2024, ce qui viendra impacter le tableau ci-dessus à partir de 2025.

Liste des prêts contractés et état de la dette au 01/01/2025 :

Objet	Organisme prêteur	Date acquisition	Durée	Date de fin	Montant initial	Taux	Capital restant dû au 31/12/2025
Réservoir Enval	CREDIT AGRICOLE	15/10/2015	20	15/10/2035	1 000 000.00	2.30	556 605.03
Travaux renforcement réseaux	CREDIT MUTUEL	04/07/2019	15	30/06/2034	1 500 000.00	1.30	885 671.45
GRANDS TRAVAUX	BANQUE DES TERRITOIRES	01/12/2023	60	01/01/2085	4 500 000.00	3.56	4 443 750.00
TOTAL					7 000 000.00		5 886 026.48

La capacité de désendettement : Ce ratio exprime le nombre d'années théoriques qu'il faudrait pour que le syndicat rembourse l'intégralité de sa dette s'il y consacrait la totalité de son autofinancement disponible. Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales.

	2020	2021	2022	2023	2024
Encours de la dette	2 153 689	2 015 973	1 876 015	3 733 773	6 089 207
Epargne brute	1 937 554	2 506 078	1 701 271	1 817 313	1 610 072
Durée extinction de la dette en années	1.1	0.8	1.1	2.1	3.8
Taux d'endettement	93%	69%	86%	166%	291%

La durée d'extinction de la dette passe de 1.1 année en 2022, à 2.1 années en 2023 avec la contraction d'une première partie de l'emprunt, puis à 3.8 années au 31 décembre 2024 avec le déblocage du solde de l'emprunt.

Ce ratio permet d'assurer sans difficulté une soutenabilité de la dette par rapport au niveau prudentiel. Celui-ci s'exprime en nombre d'années : **moins de 8 ans : zone verte** ; entre 8 et 11 ans : zone médiane ; entre 11 et 15 ans : zone orange ; plus de 15 ans : zone rouge.

Le taux d'endettement : encours de la dette / produits de fonctionnement courant. Si ce ratio est supérieur à 100%, cela signifie que l'encours total de la dette représente plus d'une année de fonctionnement.

B- Les dépenses

En 2024, les dépenses d'investissement s'élèvent à 7 014 595.75 € et se répartissent comme suit :

- 144 565.71 € pour le remboursement de la dette en capital,
- 173 632 € d'amortissement des subventions d'investissement,
- 89 394.31 € écritures de contrepassation des avances versées,
- 21 703.25 € pour la mise à jour du logiciel Topkapi,
- Les travaux :

Travaux SEMERAP sur les réseaux (extensions, branchements)	69 871.15 €
Travaux hors marchés (ROBINET, SNCF)	49 210.68 €
Pompe n° 2 du puits n° 7 de Limons	18 975.53
Partiteur de Villeneuve (MOE, bornage, débitmètre)	26 603.81 €
Travaux étanchéité des réservoirs Prompsat et St-Sylvestre (ETANDEX + MOE)	147 747.35 €
Travaux hydrauliques des réservoirs Prompsat et St-Sylvestre (SEMERAP)	65 667.55 €
Réservoir d'Enval - Construction d'une seconde cuve et réhabilitation de l'ancienne	939 970.66 €
Programme annuel 2022	231 817.90 €
Programme annuel 2023	1 381 854.26 €
Programme annuel 2024	744 353.60 €
Programme Grands Travaux 2023	1 121 769.42 €
Programme Grands Travaux 2024	1 781 756.17 €
AMO, annonce nouvel accord-cadre	5 702.40 €
Total	6 585 300.48 €

Des prévisions inscrites sur le budget 2024 ont été reportées en 2025 pour une somme de 2 330 200 € en dépenses et 225 000 € en recettes. Il s'agit des opérations suivantes :

- Etude d'interconnexion : 26 000 €
- Travaux SEMERAP (extensions, purge, data logger, pompe Limons) : 49 000 €
- Construction du réservoir d'Enval et réhabilitation de l'ancienne cuve : 205 000 €
- Programme annuel des travaux 2024 : 1 215 000 €
- Programme annuel des grands travaux 2024 : 85 000 €
- Programme annuel des grands travaux 2025 (MOE) : 125 000 €
- Partiteur de Villeneuve (MOE + AMO) : 606 000 €
- AMO (EGIS - FG Consultants), divers : 19 200 €

- Subvention Départementale programme 2024 : 225 000 €

A noter que les crédits reportés ne comptabilisent pas les actualisations tarifaires des marchés en cours.

C- Les recettes

En 2024, elles ont été enregistrées à hauteur de 9 643 189.89 € et se décomposent comme suit :

- Un résultat reporté des exercices antérieurs de 4 254 108.28 €,
- Les amortissements des immobilisations : 442 533.81 €,
- Des écritures de contrepassation des avances versées pour 89 394.31 €,
- Le FCTVA perçu sur les dépenses d'investissement réalisées en 2022 : 482 153.49 €,
- Une mise en réserve de 1 600 000 €,
- Les subventions départementales pour les programmes de travaux 2023 et 2024 : 275 000 €,
- Un emprunt de 2 500 000 € (déblocage de la seconde partie de l'emprunt de 4 500 000 € réservé aux grands travaux).

D- Les résultats de l'exercice 2024

Résultat d'exploitation 2024	+	1 341 169.79
Résultat d'investissements 2024	+ -	1 625 514.14
Résultat 2024	= -	284 344.35
Report d'exploitation 2023	+	148 501.73
Report d'investissements 2023	+	4 254 108.28
Résultat Global	=	4 118 265.66
Restes à Réaliser 2024	-	2 105 200.00

RESULTAT DE CLOTURE

2 013 065.66

Pour 2025, le financement des investissements sera le suivant :

- Des subventions du Conseil Départemental attendues pour un montant total de 150 000 €, concernant :

Nature des travaux	Bases HT	Conseil Départemental		Acompte 2024	Acompte 2025	Acompte 2026	Acompte 2027
		Taux	Montants				
Programme des travaux 2024	1 945 000.00 €	30 % plafonnés à 300 000 €	300 000.00 €	75 000.00 €	75 000.00 €	150 000.00 €	
Programme des grands travaux 2025	1 840 000.00 €	30 % plafonnés à 300 000 €	300 000.00 €		75 000.00 €	75 000.00 €	150 000.00 €
TOTAL	1 840 000.00 €		600 000.00 €	75 000.00 €	150 000.00 €	225 000.00 €	150 000.00 €

- Une récupération de la TVA sur les dépenses d'investissement réalisées en 2023 et 2024 pour 1 966 000 €.
- Une épargne nette prévisionnelle attendue en 2025 de 1 200 000 €.
- Un fonds de roulement : 4 118 265 €.

Le potentiel prévisionnel 2025 des recettes d'investissement s'élèverait à 7 434 265 €.

Celui-ci permet de financer les crédits reportés en dépenses de 2 330 200 € et d'inscrire de nouveaux investissements pour 5 104 065 €.

Les programmes d'investissements 2025

○ Programmes de travaux annuels 2025

PR 2025 travaux (montant prévisionnel) :	1 346 870 € HT	} 1 463 000 € HT
MOE	116 130 € HT	

○ Programme de grands travaux 2025

Travaux :	1 727 534 € HT	} 1 840 000 € HT
MOE :	102 466 € HT	

○ Renouvellement de canalisations et branchements (hors programmes annuels)

Il s'agit de sommes allouées aux travaux d'urgence :

Montant prévisionnel : 64 000 € HT

Travaux d'extension de réseaux**Montant prévisionnel :****64 000 € HT**○ **Autres travaux**

- Etude de l'interconnexion avec SIAEP Basse Limagne et RLV
Selon convention, participation du SIAEP : 26 000 €
- Travaux de réfection du réseau d'eau potable du Centre Hospitalier Etienne Clémentel
Selon convention, la participation du SIAEP : 76 200 €
- Clôture du réservoir d'Enval : 2 400 €

○ *Tableau récapitulatif des travaux*

Travaux			HT
Travaux annuels	PR travaux 2025	Marché en cours de publication	1 346 870 €
	MOE	Cabinet Merlin	116 130 €
	Extensions	SEMERAP	64 000 €
	Autres réparations	SEMERAP	64 000 €
Grands travaux	Programme 2025	Marchés en cours d'analyse	1 727 534 €
	MOE	Egis-Eau	Crédits reportés
Partiteur Vve les Cerfs	Travaux extérieurs	SADE	Crédits reportés
	MOE travaux extérieurs	Egis-Eau	Crédits reportés
	Travaux intérieurs	SEMERAP	Crédits reportés
	MOE travaux intérieurs	Egis-Eau	Crédits reportés
Réservoir Enval (ancienne cuve)	Travaux étanchéité intérieure cuve	ETANDEX	Crédits reportés
	MOE	Egis-Eau	Crédits reportés
Autres	Réfection réseau CH Clémentel		76 200 €
	Etude interconnexion	RLV	Crédits reportés
			3 394 734 €